

MODULE COMPLEMENTAIRE SSIAP 1

Agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

<p>Obligations réglementaires</p>	<p>« La surveillance des établissements doit être assurée pendant la présence du public. De plus, en fonction de son type et de sa catégorie, le personnel attachée à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi. » (Art. MS 45, MS 46 et MS 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.)</p> <p>Arrêté du 02 mai 2005 modifié par l'arrêté du 5 Novembre 2010.</p>
<p>Public concerné</p>	<p>Ces dispositions concernent les hommes du rang des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale</p>
<p>Objectif</p>	<p>Acquérir des connaissances théoriques et pratiques liées aux Etablissements Recevant du Public et Immeubles de Grande Hauteur, dans le domaine de la sécurité incendie.</p>
<p>Pré-requis</p>	<p>-Aptitude médicale (certificat de moins de 3 mois) -AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans ou Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité. -Habilitation électrique H0-B0 (pré-requis à l'emploi)</p>
<p>Programme de la formation</p>	<p><input type="checkbox"/> 2ème partie : 17 heures <u>Sécurité incendie :</u> Connaître les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH.</p> <p><input type="checkbox"/> 3ème partie : 9 heures <u>Installations techniques :</u> Connaître les installations électriques, sur lesquelles il est susceptible d'intervenir .Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie.</p> <p><input type="checkbox"/> 4ème partie : 7h30 heures <u>Rôles et missions des agents de sécurité incendie :</u> Connaître les limites de son action.</p> <p><input type="checkbox"/> 5ème partie : 10 heures <u>Concrétisation des acquis :</u> Visites applicatives.</p>

MODULE COMPLEMENTAIRE SSIAP 1

Agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

Moyens pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> -PC de sécurité -Système de sécurité incendie de catégorie A. -Bac à feux écologique. -Matériels informatiques(système informatisé pour les QCM, vidéoprojecteur et ordinateur)
Documents à fournir en début de stage	<ul style="list-style-type: none"> -Photocopie carte SST ou équivalence. -Photocopie de la carte d'identité. -Photographie normalisée(pour le diplôme) -Certificat médical. -Photocopie de l'attestation HOB0.(éventuellement)
Durée	43,5 heures hors examen et temps de déplacement. 70% théorique / 30% pratique.
Validation	Attestation délivrée par le centre de formation CTF. Document de synthèse remis aux stagiaires. Diplôme par équivalence reconnu par le ministère de l'intérieur, délivré par le Directeur Départemental des Services Incendie et de Secours ou son représentant
Nombre de personnes	15 stagiaires au maximum
Lieu et accessibilité	Centre de formation Locaux conformes pour l'accueil des personnes en situation de handicap
Dates	Voir planning
Responsable pédagogique de la formation	Mr Cyril TOUCHET
Coût de la formation	Nous consulter.
Délais d'accès	Selon places restantes